

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX N° 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.051
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.051
PUBLICITAS S. A., SION 238

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS QUARTAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
N° 485, Sion

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

La chronique fédérale

La session des Chambres fédérales

Lundi soir, les Chambres fédérales ont ouvert leur session ordinaire d'hiver, la 7me de la 31me législature.

M. Nietlisbach, président du Conseil national

Le Conseil national a aussitôt élu son président pour la prochaine période en la personne du Dr Emile Nietlisbach, né en 1887 à Beinwil près de Muri (Argovie), conservateur. Il a étudié le droit et l'économie politique à Berne, à Berlin et à Paris et depuis 1915 a pratiqué le barreau à Wohlen. Il est membre du Grand Conseil argovien depuis 1916 et il en a été président en 1921-22. Il a été élu conseiller national en 1922.

M. Albert Malche, président du Conseil des Etats

De son côté, le Conseil des Etats a élu son nouveau président en la personne de M. Albert Malche, radical genevois. M. Malche est né à Genève en 1876. Il fit des études de lettres à Genève, à Fribourg-en-Brisgau, à Florence et à Paris. A Genève, il a été secrétaire du département de l'instruction publique, directeur de l'enseignement primaire cantonal et depuis 1912 il est professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Genève. Il est membre de la commission de la Bibliothèque nationale. De 1927 à 1930, il a été conseiller d'Etat à Genève. Il est entré au Conseil des Etats en 1931.

Après la votation fédérale

Dans sa séance de lundi, le Conseil fédéral a pris connaissance avec regret du résultat de la votation fédérale du 1er décembre sur le projet de loi concernant l'instruction militaire préparatoire obligatoire. Le Conseil fédéral tient à faire ressortir que l'issue de la votation n'a absolument rien à voir avec la force de résistance et la volonté du peuple suisse de défendre son indépendance. Si le peuple suisse a repoussé le projet en question, c'est pour des motifs tout différents.

Un vote le 9 mars

Le Conseil fédéral a fixé au dimanche 9 mars 1941 la votation populaire sur l'initiative de la REVAL, relative à la révision de la législation fédérale sur l'alcool.

M. Béguin, candidat radical

Lundi après-midi, le groupe radical-démocratique des Chambres fédérales s'est réuni à Berne, et a adressé sa gratitude à M. Baumann pour l'activité qu'il a déployée au sein du gouvernement.

Désireux de donner satisfaction à la demande de la Suisse romande, le groupe s'est prononcé ensuite par 32 voix pour la candidature de M. Ernest Béguin, président du parti radical suisse, conseiller d'Etat et conseiller aux Etats, de Neuchâtel, présenté, comme on sait, par tous les députés nationaux de la Suisse romande. M. Béguin devient ainsi le candidat officiel du groupe radical pour le siège laissé vacant par la démission de M. Baumann. Il est permis d'ajouter que tous les députés radicaux de la Suisse romande se sont prononcés avec force pour la candidature de M. Béguin, en rappelant la promesse qui avait été faite jadis aux députés romands lors de la démission de M. Musy.

Candidats de la Ligue du Gothard

La direction de la Ligue du Gothard a nommé les candidats suivants pour l'élection complémentaire du Conseil fédéral : M. le Dr Fritz Wahlen, chef de section à l'Office de guerre pour l'alimentation, et le colonel Du Pasquier.

Un gisement de pétrole ?

Le *Corriere del Ticino* publie une information selon laquelle l'on aurait découvert dans les environs de Chiasso un gisement de pétrole qui se trouverait à une profondeur de 400 à 500 mètres.

Le fisc et le secret des banques

Le Dr Kellerhals, président de la commission cantonale bernoise des recours, a adressé aux commissions des pleins pouvoirs à l'assemblée fédérale une requête soulignant la nécessité de lever le secret des banques dans les affaires fiscales.

Un périodique suivi de près

En octobre 1939, le Conseil fédéral avait autorisé la publication d'un quotidien illustré intitulé *Actualis*. Lundi, il vient de décider de limiter au maximum à huit pages par numéro le format de ce journal. Le Conseil fédéral se réserve, en outre, de revenir en tout temps sur l'autorisation accordée et sur les conditions fixées.

La journée électorale

La votation fédérale

Le projet fédéral sur la préparation militaire et obligatoire a subi un échec dont il faut reconnaître objectivement l'ampleur, aussi bien dans le canton qu'en Suisse.

Le Souverain s'est prononcé. A nous de nous incliner devant son verdict.

On doit, néanmoins, regretter des résultats aussi cruels dans leur brutalité pour l'interprétation qu'on pourrait leur donner ailleurs que dans le pays.

Cette loi n'était pas parfaite, évidemment, mais du moment qu'on mettait le patriotisme en cause, il fallait qu'elle passe.

Or, la voilà repoussée à une majorité impressionnante.

L'étranger prendra-t-il notre patriotisme en défaut ? Ce serait un malentendu déplorable.

Nous savons l'attachement que le peuple entier témoigne à son armée et ce n'est pas elle, en votant non, qu'il a tâché d'atteindre.

Mais il est déjà dangereux qu'on puisse en juger autrement dans les milieux mal informés.

Nous n'avons pas le droit de publier les résultats détaillés du scrutin. On nous permettra, cependant, d'enregistrer des faits, afin d'en tirer, si possible, un enseignement.

Les deux tiers des électeurs valaisans ont repoussé le projet fédéral.

Dans le Haut-Valais, toutes les communes, sans exception, affichent une majorité de non.

Cette opposition que l'on connaissait avant le scrutin s'est manifestée avec une unanimité frappante. Elle émanait à la fois des citoyens nombreux qui sont réfractaires en principe à tout ce « qui vient de Berne », et du clergé qui craignait de voir lui échapper l'éducation de la jeunesse, dans une mesure, même restreinte.

Pourtant, la loi n'exigeait rien d'excessif.

Dans le Valais romand, il y eut moins d'irréductibles. Ils sont assez nombreux, toutefois, pour déjouer les pronostics :

A l'exception du district de Sion, tous les districts ont rejeté la loi.

Quelques grandes communes de la plaine l'ont acceptée. On citera Sion, Sierre, Martigny-Ville, Fully, Chamoson, Savièse, Saillon, Leytron, Charat, Vernayaz, Vétroz, Grône, St-Léonard, Ardon. La loi a passé à Isérables, Nax et Orsières.

Mais c'est dans le district de St-Maurice et dans la ville, un insuccès total et auquel on ne s'attendait guère.

La crainte des charges fiscales ne fut certainement pas étrangère à l'échec qu'a subi la loi.

Espérons que nous n'aurons pas trop à déplorer cette journée.

Les élections communales

Les élections se sont déroulées dans le calme en dépit des combats qui s'amorçaient dans certaines régions autour des personnalités au pouvoir.

On vit pousser, comme des champignons, des listes dissidentes.

Mais, l'appel à la paix lancé par le gouvernement et par les partis ne demeura pas sans écho.

Les chroniqueurs ont trop souvent eu l'occasion de relater les incidents fâcheux qui marquaient les élections de Savièse, pour ne pas rendre aujourd'hui à cette commune l'hommage qu'elle mérite :

Les citoyens de la région, oubliant généreusement les dissensions du passé pour ne penser qu'à la grandeur des devoirs présents, se sont tendus la main, sans arrière pensée.

Les allocations familiales

pour le personnel fédéral

Le Conseil fédéral a décidé lundi d'accorder des allocations uniques de famille et pour enfants au personnel fédéral à l'occasion de Noël 1940. L'allocation de famille est de 100 fr. et est accordée aux agents mariés dont le salaire annuel ne dépasse pas 4800 fr. Si le salaire est supérieur l'allocation se réduit de 10 fr. pour chaque tranche de 100 fr. ou fraction de 100 fr. Les agents mariés dont le traitement ne dépasse pas 7000 fr. reçoivent une allocation de 10 fr. par enfant, s'ils ont un ou deux enfants au-dessous de 18 ans, et de 20 francs par enfant, s'ils ont plus de deux enfants.

Sur les 71.000 agents de la Confédération, 49 mille recevront une allocation de famille. L'allocation pour enfants sera payée pour plus de 50 mille enfants. Les deux mesures coûtent à la Confédération environ 4.750.000 fr. au total.

Le courage et l'intrépidité qu'ils manifestaient jadis dans la bataille ils les ont retrouvés pour respecter une entente unanimement acceptée.

Il faut, en effet, plus de vertu pour tenir sa parole honnêtement que pour fomenter des révoltes. Savièse a donné au canton un exemple émouvant de discipline et de dignité.

La leçon de la guerre les Saviésans l'ont comprise et devant les dangers dont la Suisse et tous les pays sont menacés, ils ont fait front comme un seul homme, animés d'un profond désir d'union, de confiance et de paix.

Ce revirement soudain s'est manifesté si pleinement qu'il soulève, à présent, l'admiration de tous.

Mais ceux qui ont vu les Saviésans à Genève, à l'époque où l'on comptait sur eux pour maintenir l'ordre, auront gardé ce souvenir assez vivace dans l'esprit, pour ne pas s'étonner de leur attitude actuelle.

C'est dans les moments de péril que ces gens-là sont les plus admirables.

Les Saviésans ont compris que la première victoire à remporter, il faut la gagner sur soi-même, et simplement, ils ont réalisé entre eux cette union qui, étendue à la Suisse entière, assurerait le salut du pays, dans les circonstances les plus graves.

Pour qui vécut les combats d'antan le spectacle de centaines de Saviésans levant d'un seul mouvement leurs mains pour élire un juge atteignit à la grandeur.

Il fallait que cela fût dit.

Il aurait pu certainement en être ainsi dans la région de Bagnes où les mêmes caractères se manifestent. M. Louis Perraudin ne l'a pas voulu.

Il a cru lancer une liste dissidente qui devait faire trembler tout l'Entremont...

Mais, hélas ! après être monté sur ses grands chevaux, M. Perraudin a tout simplement fini par se faire mettre à pied...

Il n'est en effet pas arrivé à la majorité absolue.

On se bornera donc à constater que les Bagnards ne se solidarisent pas avec celui qui voudrait passer pour leur représentant et qui cherche, avant tout, à brouiller les cartes.

Ils ont vu clair dans son jeu.

M. Perraudin a pris une veste.

Il pourra toujours la retourner, à l'occasion...

A Sion, le corps électoral obligea le président à défendre sa place.

Il y eut deux listes dissidentes.

Aucune, en réalité, ne mettait en péril les candidats et le président en aurait tiré profit, indirectement, qu'il ne faudrait pas trop s'en étonner.

D'ailleurs, on ne voulait pas sa mort, mais l'on désirait qu'il mît plus de vie, au contraire, dans son activité.

Protégé par les « Messieurs de la famille », il recueillit 1002 suffrages et se classa l'avant-dernier des candidats !

M. Machoud qui figurait sur une liste dissidente récolta 290 suffrages et M. Brigger 80.

Tous les candidats officiels sortirent au premier tour.

On joua un tour au président, au second tour, en exigeant le bulletin secret alors que d'habitude on le nommait par acclamations à la tête du Conseil. Il fallut donc retourner au scrutin.

Des dissidents patronnaient une candidature Bacher en se fiant surtout à leur improvisation, et M. Kuntschen passa...

M. Paul de Rivaz fut nommé juge et M. Sartoretti vice-juge.

Quant aux candidats officiels au Conseil bourgeois, on les élut sans incident.

Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes, et il en sera probablement ainsi dans l'ensemble du canton.

Quelques personnalités, à Sion comme ailleurs, auront eu chaud, dans la mesure où on leur battait froid.

Puissent-elles s'en souvenir pour travailler avec plus de méthode et de ferveur au bien général afin que l'union soit plus forte encore dans quatre ans qu'elle ne le fut dimanche.

A. M.

A travers le monde

⊙ **Le gouvernement français ira à Versailles.** — A l'issue du Conseil des ministres français, tenu lundi après-midi à Vichy, M. Peyrouton, ministre de l'intérieur, a donné un communiqué annonçant que le Conseil a traité de diverses questions intérieures qu'entraîne l'installation prochaine à Versailles du chef de l'Etat. Le général Huntziger, ministre-secrétaire d'Etat à la guerre, a fait un exposé général de la situation actuelle des Alsaciens-Lorrains.

⊙ **Les mariages espagnols.** — Une ordonnance a été prise à Madrid interdisant dès à présent à tous les diplomates espagnols d'épouser des étrangères, exception faite pour les Sud-Américaines et les Philippines.

⊙ **La démission de M. Kennedy.** — M. Kennedy a déclaré à New-York qu'il a démissionné de son poste d'ambassadeur des Etats-Unis à Londres. Il a ajouté qu'il reviendra toutefois à Londres.

⊙ **Au Mexique.** — Le général Manuel Camacho, nouveau président de la République mexicaine, a prêté serment à la constitution dimanche matin. La cérémonie a eu lieu devant le Congrès. 27 pays s'étaient fait représenter.

⊙ **La bombe explose !** — Un terrible accident s'est produit au moment où l'on dégageait une bombe qui n'avait pas explosé lors d'un dernier bombardement anglais sur Turin. La bombe qui se trouvait en plein espace libre a sauté et a tué trois personnes. Trois autres furent blessées grièvement et quelques-unes légèrement.

⊙ **Un démenti turc.** — On dément de source autorisée les nouvelles diffusées à l'étranger et d'après lesquelles l'état de siège aurait été étendu à toute la Turquie. On précise à Ankara qu'il n'est appliqué actuellement qu'à la partie européenne de la Turquie et aux rivages des Dardanelles et de la mer de Marmara.

⊙ **La position de la Suisse.** — Traitant de l'attitude de la Suisse, l'*Avvenire*, journal italien, écrit que ce pays se trouve aujourd'hui dans une phase de tension délicate et dangereuse avec l'Allemagne et l'Italie. La dissolution du M. N. S., la campagne anglo-philie et certains journaux de la Confédération, l'inefficacité des réactions diplomatiques et militaires suisses à l'égard des actions aériennes britanniques, devaient avoir une répercussion à Berlin et à Rome.

On remarque la même partialité, après une période de louable réciprocité, en lisant les correspondances de guerre dans les journaux suisses, malgré l'intérêt que cet Etat devait avoir à observer intégralement sa neutralité. Parmi les journalistes non belligérants qui ont visité les navires de guerre italiens après la bataille au large de l'île de Sardaigne, il y avait aussi une représentation de la presse suisse : voilà, conclut le journal italien, une bonne occasion pour un examen de conscience salutaire et pour un changement d'orientation.

⊙ **Situation délicate en Indochine.** — Le premier ministre de la Thaïlande a déclaré que des avions venant d'Indochine française ont survolé jeudi dernier le territoire thaïlandais et ont fait feu de leurs mitrailleuses. L'aviation thaïlandaise a reçu l'ordre de faire un vol de représailles et a bombardé le soir même la région du Laos. Des préparatifs sont faits en vue de bombardements étendus des contrées du Laos et du Cambodge. De son côté, le gouvernement de Vichy assure que ce sont les avions thaïlandais qui ont les premiers violé le territoire indochinois.

Toujours est-il qu'en raison de la situation tendue, les autorités françaises ont fermé la frontière entre la Thaïlande et l'Indochine française.

⊙ **A propos d'une lettre.** — Le Times publie une lettre privée introduite clandestinement de Bretagne en Angleterre, soulignant qu'elle « a été écrite par un Français très au courant de tout ». La lettre insiste fortement sur le fait que « le chef des forces françaises libres s'est maintenant élevé à la première place dans l'estime populaire. Le général de Gaulle, poursuit le correspondant du Times, peu connu lorsqu'il quitta la France, a acquis un prestige énorme, car il personnifie tous les espoirs français. Il y a un mois, des exercices de l'armée allemande en vue de l'invasion se faisaient encore le long de la côte bretonne.

⊙ **Un même son de cloche en Amérique.** — Un représentant du New-York Times, qui a questionné des Français arrivant de Lisbonne, a été informé par eux qu'en France les sentiments pro-britanniques se développent rapidement. Beaucoup de jeunes Français essayent de s'échapper pour rallier les forces britanniques ou les forces françaises libres. Les Français espèrent en la victoire des armées britanniques, et beaucoup font tout ce qui est possible pour entraver les activités des forces d'occupation et leur production.

⊙ **Une invention.** — L'aviation américaine révèle qu'elle a autorisé la RAF de faire usage d'un dispositif permettant de prendre des photographies de nuit. Ce dispositif, sorte de lumière magnésique, est le résultat de 15 ans de recherche. Il permettra à la RAF de découvrir les objectifs militaires et de vérifier les dégâts causés par les bombardements aériens.

On s'assure
avantagou-
vement à
La Mutuelle Vaudoise
Th. LONG, agent général, Bez

POLITIQUE FÉDÉRALE

Le nouveau président du Conseil des Etats

M. Albert Malche, l'un des leaders du parti radical de Genève, un grand ami du Valais et en particulier des radicaux valaisans, a été brillamment élu président du Sénat helvétique. Le *Confédéré* est heureux de pouvoir publier *in extenso* son discours d'ouverture et d'être des premiers à le faire :

Messieurs,

« Chaque année, au jour prescrit, nous changeons de président. Ce rite ne comporterait point de commentaire si, en votre nom comme au mien, je ne me sentais pressé de rendre hommage au distingué magistrat dont le mandat s'achève. Qu'il nous a été agréable de travailler sous la présidence de M. Züst ! Fort de l'autorité souriante mais irrésistible qui lui est propre, il a conduit nos débats avec une clarté et une naturelle élégance qui dépassaient de beaucoup la simple technique parlementaire. Depuis longtemps, cher et honoré collègue, vous possédiez notre parfaite confiance ; il s'y ajoute désormais notre gratitude.

En me désignant aujourd'hui, ce Conseil témoigne à un de ses membres déjà chevronné une bienveillance dont je le remercie ; mais, par dessus ma tête, il veut évidemment marquer à la République et canton de Genève une attention qui sera hautement appréciée. Des circonstances diverses font que Genève n'assume pas souvent, dans les responsabilités suprêmes, une part qui corresponde à sa signification et peut-être même à son effort national. Cathédrale et bastion profilés là-bas, derrière le lac, nous sommes un peu à l'écart. Raison de plus pour répondre à votre geste d'amitié confédérale en célébrant une fois encore ici les liens séculaires qui nous unissent. La vieille cité au col roide, dont les Franchises font écho au Serment de 1291, avec le petit jardin qui l'entoure, n'est pas moins substance de la patrie que le Grütli lui-même ; et cela, tous les Suisses le savent, et chacun en peut dire autant de son canton jusqu'au dernier mètre carré de notre sol helvétique.

Aux époques les plus sérieuses de notre histoire, ce dévouement de chacun à l'œuvre de tous fut toujours notre salut. Le problème suisse est intérieur : tant que la concorde fera de nous une famille unie, notre foyer ne sera exposé qu'à un minimum de risques. Il ne me semble pas superflu de le rappeler, bien que nous soyons à peu près unanimes. Certes, la critique est nécessaire et je ne demande à personne de mettre la lumière sous le boisseau ; mais ne croyons pas augmenter les chances de réformes en dénigrant les institutions et les hommes dont nous avons fait nous-mêmes le crédit, alors qu'ils méritent au moins notre respect.

On ne sert pas sa patrie en la jugeant sans charité et, pour tout dire, le souci d'un meilleur avenir ne saurait autoriser les bons citoyens à répandre le défaitisme dans un présent qui exige avant tout de la discipline. Pas trop d'arguties ! La vie d'une nation, surtout lorsque celle-ci compte parmi ses aïeules, surtout lorsqu'elle participe de plusieurs cultures, forme un corps de réalités qui débordent les cadres de toute logique. Elle est assurée bien moins par les faiseurs de systèmes que par la volonté silencieuse et l'instinct de conservation du peuple entier.

Prenez exemple sur notre admirable armée. Envoyons une pensée de fraternelle reconnaissance à tous ceux qui, depuis quinze mois, côte à côte, résolus, font converger leurs énergies sur une chose, une seule, qui conditionne toutes les autres : l'intégrité du pays sous les plis du drapeau.

Dans notre modeste sphère, conscients de la gravité de l'heure, c'est avec des sentiments pareils d'union et de patriotisme que nous accomplissons la tâche qui nous est dévolue. Nous la poursuivrons avec la même ambition de servir.

Mais, hélas ! si, ensemble, nous pouvons beaucoup pour notre force morale, il ne dépend pas de nous que la Suisse soit heureuse ! Elle ne l'est jamais que lorsque la paix, la sainte paix règne sur la terre. En ouvrant cette session qui suivra de bien près Noël, souhaitons donc, avec tout le pays, que le temps vienne où l'esprit dont rayonne cette grande fête de la chrétienté ramène la bonne volonté parmi les hommes. »

M. Ernest Béguin, candidat au Conseil fédéral

Au cours d'une réunion commune du Comité directeur du parti radical suisse et du Comité du groupe radical des Chambres fédérales, qui se tint lundi matin à Berne, une longue discussion se déroula d'un pur caractère d'information. Des résistances se firent sentir contre la candidature de M. Béguin. Un certain nombre de représentants de la Suisse alémanique eurent l'habileté de reconnaître le droit de la Suisse romande, mais suggèrent la présentation d'un autre candidat romand. Le nom de M. Crittin ayant été prononcé, celui-ci coupa court en confirmant que dès qu'il fut pressenti par le président du groupe radical, le lendemain de la démission de M. Baumann, il se prononça nettement par la négative. Il maintint avec netteté cette attitude. Mais il ajouta que pour le cas d'ailleurs improbable où la candidature Béguin devait être retirée, les radicaux valaisans pourraient mettre en avant un des leurs autre que lui-même.

Dans l'après-midi de lundi, le groupe radical tout entier se trouvait réuni. Grâce à la cohésion et à la très grande fermeté des Romands, la candidature Béguin finit par l'emporter par 32 voix sur 54 votants, 9 étant allées à son concurrent, le conseiller d'Etat Kobelt, présenté par les représentants de la Suisse orientale, et les autres voix s'étant portées sur divers noms dont Lachenal, Crittin, Logoz.

Ainsi donc, M. Ernest Béguin, ancien président du Conseil des Etats, est le candidat de la fraction radicale-démocratique et le sera aussi des groupes agrarien, conservateur catholique et libéral-conservateur protestant.

Sauf imprévu toujours possible dans une telle élection, M. Béguin deviendra, le 12 décembre prochain, le second conseiller fédéral romand.

Nouvelles du Valais

Les élections de dimanche

A Vouvy

C'est avec plaisir que nous enregistrons qu'à Vouvy les élections se sont passées sous le signe de l'entente. Par esprit de conciliation, le parti radical qui détient la majorité dans la commune a accordé le siège de vice-juge au parti conservateur.

Sont donc élus au Conseil : 6 radicaux et 3 conservateurs.

Radicaux : Pot Emilien, président ; Cornut Ferdinand, vice-président ; Carraux Emmanuel, Carraux Raymond, Cornut Victor, Vuadens Damien.

Conservateurs : Cornut Michel, Levet Othmar, Quaglia Marcel.

Juge : Delavy Jean, rad. ; vice-juge : Planchamp Albert, cons.

A Bovernier

Elections d'après le système majoritaire. Sont élus : 2 radicaux, 2 conservateurs et 1 socialiste.

Les élus : Bourgeois Gabriel, président, rad. ; Sarasin Marcel, vice-président, cons. ; Michaud Félicien, cons. ; Michaud Eugène, rad. ; Rebord Marc, socialiste.

M. Puipe Ernest, cons., a été élu juge, et M. Clément Bourgeois, cons., vice-juge.

Les élections bourgeoises à Sion

Sont élus : MM. Albert de Torrenté, président Albert Varone, vice-président ; Raymond Clavien ; Arthur Beeger ; Félix Bonvin ; Paul Bagaini ; André Pfefferlé.

Pour la présidence de la Municipalité, c'est M. Joseph Kuntschen qui a été confirmé par 473 voix contre 344 à M. Adalbert Bacher. M. Victor de Werra a aussi été confirmé vice-président par 649 voix.

A Sembrancher

Elections communales sous le signe de l'entente et la base du « statu quo ».

Sont élus : 4 radicaux et 3 conservateurs. Radicaux : MM. Voutaz Ernest, Delasoie Louis, Emonet Jules, Ribordy Adolphe.

Conservateurs : MM. Vernay Antoine, Meunier Joseph, Duttier Maurice.

Président : Voutaz Ernest, rad. ; vice-président : Delasoie Louis, rad.

Juge : Voutaz Léon, inst., cons. ; vice-juge : Voutaz Louis, négt., rad.

A Vernayaz

Elections selon le système majoritaire. La liste conservatrice composée de 5 membres a passé entière, soit : MM. Bochatay Eloi, président, 162 voix ; Revaz Marc, vice-président, 159 ; Gross Louis, 161 ; Borgeat Joseph, 157 ; Coquoz Jean, 154.

De la liste radicale-socialiste, sont élus MM. César Fournier, radical, et Paul Meizoz, socialiste, avec 154 voix chacun.

Sur 313 citoyens habiles à voter à Vernayaz, 308, soit le 98,4 %, ont participé au vote (dont un bulletin blanc).

Sont élus juge : MM. Bochatay Joseph, et vice-juge : Décaillot Joseph.

A Ardon

Ensuite d'une interprétation erronée, nous avons publié en toute bonne foi les résultats des élections à Ardon, ce qui nous vaut une rectification parue dans le *Nouvelliste* de ce jour.

Pour prouver à nouveau notre bonne foi, nous précisons donc bien volontiers que MM. Samuel Riquen et Paul Delaloye, conservateurs, ont obtenu respectivement 213 et 212 voix et non 193 et 191.

Par contre, pour ce qui est du résultat de l'élection à la vice-présidence, nous tenons à faire observer à notre tour au correspondant du *Nouvelliste* que nous avons attribué non 171 voix à M. Gustave Delaloye, mais bien 174. Or, comme ce dernier a obtenu réellement 175 voix, c'est pour la différence d'une voix que notre erreur porte et que nous rectifions encore très volontiers, surtout si cela devait tellement faire plaisir à quoi de droit.

Et puisque l'occasion nous en est donnée, l'on nous permettra aussi de souligner une autre différence qui apparaîtra combien plus significative surtout lorsque l'on aura mis en parallèle les résultats obtenus par le président et le vice-président.

A Nendaz

La grande commune montagnarde de Nendaz a vu les élections se dérouler dans le calme le plus absolu.

Les autorités communales ont été renouvelées après entente entre les partis et sur la base du statu quo lequel attribuait sur 11 conseillers, 7 au parti conservateur et 4 au parti radical.

Nos candidats ont obtenu des succès personnels que nous nous plaisions à souligner et relever ici en félicitant nos amis et qui sont MM. Claivaz Félicien, Lathion Louis, Métrailler Adolphe et Praz Félix.

Président : Lathion Jules, cons.
Juge : Pitteloud Jean, cons.

A Chippis

Sont élus conseillers municipaux : MM. Devantéry Edouard, Zufferey Damien, Favre Alfred, Zufferey Justin de C., Schmidt Alphonse.

M. Edouard Devantéry est élu président et M. Alphonse Schmidt vice-président.

Le candidat des paysans

Le groupe des paysans, bourgeois et artisans de l'Assemblée fédérale s'est occupé mardi après-midi de la présentation d'un candidat pour le siège laissé vacant par la démission de M. Minger. Après discussion, le choix de l'Assemblée s'est porté sur M. Ed. von Steiger, conseiller d'Etat à Berne.

Au groupe socialiste

Le groupe parlementaire socialiste s'est réuni mardi sous la présidence du conseiller national Robert Grimm. Il proposera la candidature de M. Charles Rosselet, de Genève, à la vice-présidence du Conseil national.

Ceux qui s'en vont

Chamoson : † M. Abel Besse.

Aujourd'hui a été enseveli à Chamoson M. Abel Besse, décédé à l'âge de 48 ans seulement après une longue maladie vaillamment supportée.

Avec le défunt s'en va un de nos bons amis et un excellent citoyen.

Etabli en France depuis environ une vingtaine d'années, Abel Besse, répondant à l'appel de sa patrie natale, était rentré en Suisse pour la mobilisation de 1939. Mais sa santé devait s'aggraver au service militaire, au point qu'il fut réformé et licencié.

Hélas ! Tous les soins assidus dont il devait être l'objet dès lors ne purent enrayer les progrès de la maladie. Aussi est-ce avec beaucoup de peine que nous avons appris hier matin la nouvelle de son décès.

Avant de partir pour l'étranger, le regretté défunt avait été membre de la Société de musique « La Villageoise », laquelle a tenu aujourd'hui à l'accompagner au champ du repos cet ancien sociétaire.

Abel Besse fut aussi un condisciple d'école primaire de l'auteur de ces lignes auquel il laissera le souvenir d'un élève studieux, appliqué, toujours apte à disputer les premiers rangs de sa classe.

Nous nous inclinons devant la tombe bien prématurément entr'ouverte de cet ancien ami et prions les proches en deuil, en particulier son épouse et son brave vieux père et trois frères, d'agréer l'assurance de nos condoléances bien sincères.

R.

Evionnaz : † M. Henri Coquoz.

Samedi 30 novembre a été enseveli à Evionnaz M. Henri Coquoz, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 43 ans seulement.

C'est encore un de nos bons amis qui s'en va. Excellent citoyen, M. Henri Coquoz jouissait de l'estime générale à Evionnaz et dans les communes environnantes où partout l'on appréciait son caractère franc et jovial.

Le défunt rejoindra dans la tombe son brave vieux père décédé octogénaire au début de cette année et dont il avait repris l'exploitation de la scierie d'Evionnaz.

Henri Coquoz était aussi un des fondateurs de la Caisse de Secours mutuels d'Evionnaz.

A sa veuve, à sa fille et à tous les proches dans le deuil nous tenons à exprimer ici l'assurance de notre sympathie bien sincère.

Saxon. — La mort d'un bon travailleur.

On nous écrit : Jeudi dernier, 28 nov., la population de Saxon a accompagné au champ du repos un bon père de famille, un rude travailleur, un bon citoyen, dans toute l'acceptation du terme.

Contremaître à l'Entreprise Henri Favre, à Saxon, M. César Jaquemoud a été brusquement arraché aux siens, après seulement trois semaines de maladie, consécutives à une grave opération subie il y a deux ans. Il laisse une veuve et une petite fille éplorées, toute une brave famille dans l'affliction.

Un long cortège d'amis avaient tenu à l'accompagner au cimetière où M. le pasteur Dunant de Martigny, après le culte de famille, prononça une prière de circonstance. M. Marc Monnier, de Lausanne, dit l'adieu dernier au disparu au nom des collègues de travail de ce dernier, et sa gratitude pour l'œuvre accomplie au milieu d'eux, durant de nombreuses années.

L'affluence de la population de Saxon autour de la famille en deuil fut la preuve de l'estime dont jouissait M. César Jaquemoud.

A sa famille, nous réitérons l'expression de notre respectueuse sympathie.

M.

Noël du soldat.

La vente de la médaille « Noël du soldat » sera faite dans la partie française de notre canton pendant la période du 9 au 21 décembre courant. Cette tâche est réservée aux élèves de nos écoles.

Dans le Haut-Valais, la vente a déjà commencé le 24 novembre et durera jusqu'au 8 décembre. Cet échelonnement a été prescrit par la Direction des Oeuvres sociales de l'Armée pour des raisons de fabrication.

Cette action rencontre partout le plus grand succès et dans quelques jours chacun pourra prouver l'appui qu'il accorde à cette œuvre en portant fièrement la médaille qui lui sera offerte par notre jeunesse. (Comm.)

Ski-club Champex.

Les membres du S.C.C. sont convoqués en assemblée générale le dimanche 8 décembre 1940 à 14 h. 30 au Grand Hôtel Crettex, à Champex.

Ordre du jour : 1. lecture du protocole de la dernière assemblée ; 2. lecture des comptes ; 3. admissions, démissions ; 4. programme et budget pour 1940-41 ; 5. propositions individuelles et divers.

J. Crettex, secrétaire.

Nous avons reçu :

La vallée perdue

de Noëlle Roger, 1 volume 3 fr. 50, Librairie Payot, Lausanne. — Mme Noëlle Roger enchante l'imagination du public par ce livre d'imagination, de science et d'art qu'elle réalise avec le plus souple talent.

L'originalité de l'œuvre c'est la confrontation des hommes d'aujourd'hui avec les hommes des temps millénaires. Le public sait combien Mme Noëlle Roger pratique à merveille l'art de nouer la pensée aux épisodes, de faire vivre les personnages, de rendre sensibles les atmosphères. Le lecteur est transporté dans les Alpes « ignorées » avec une audace exploratrice que pourront admirer tous les fervents des cimes. Sans doute un avion minuscule intervient, mais on entend si faiblement le moteur que l'on a surtout la sensation d'être enlevé sur les ailes du rêve.

Le Valais à l'honneur à Zurich

On nous écrit de Zurich :

Il y a une quinzaine de jours, M. Maurice Zermatten avait, sous les auspices du Cercle suisse français, donné à Zurich une conférence fort remarquable sur « Le Valais dans la littérature et dans l'art ». Devant une nombreuse assemblée remplissant la grande salle de la « Meise », M. Zermatten avait su mettre en lumière le véritable caractère du Valais artistique, simple et âpre dans sa grandeur. La presse zurichoise ne manqua pas de rendre hommage au grand talent de M. Zermatten, très apprécié à Zurich.

Samedi dernier, à l'occasion de la représentation de *La Servante d'Evolène*, le Valais a fait à la ville de Zurich une visite officielle, en y déléguant ses autorités et la « Chanson valaisanne ».

Dès son arrivée à la gare de Zurich le samedi matin, la « Chanson valaisanne » est accueillie par le Club valaisan de Zurich et c'est une première réception amicale et intime dans un cadre bien valaisan, c'est-à-dire à « La channe valaisanne ». Le soir avait lieu au Grand Théâtre la première représentation de *La Servante d'Evolène*.

Cette représentation était organisée par l'Exposition nationale suisse qui y avait invité les autorités ainsi que tous les collaborateurs de l'Exposition. Dans la loge d'honneur, on remarquait le président du Conseil d'Etat du Valais, M. K. Anthamatten, ainsi que Mme Anthamatten — qui avait eu l'heureuse idée de venir à Zurich dans ce beau costume haut-valaisan porté avec tant de noblesse et de dignité — ainsi que M. le conseiller d'Etat Cyrille Pitteloud, que Mme Pitteloud avait également eu l'amabilité d'accompagner.

Les invités valaisans étaient entourés des autorités zurichoises ainsi que des personnalités de l'Exposition. Le public choisi qui assistait à cette première a réservé le meilleur accueil à la pièce de MM. Morax et Doret et les applaudissements les plus chaleureux saluèrent les auteurs, les acteurs et tout spécialement la « Chanson valaisanne » et son directeur, M. Georges Haenni.

La ville de Zurich avait eu la délicate attention d'organiser le dimanche matin une réception à laquelle elle avait convié les autorités zurichoises et valaisannes, la « Chanson valaisanne », les auteurs et les acteurs de *La Servante d'Evolène*, les représentants du Club valaisan et des sociétés romandes de Zurich ainsi que diverses personnalités des milieux littéraires et artistiques. Au nom des autorités zurichoises, le président de la ville de Zurich, M. le conseiller aux Etats Klotli, salua avec la plus grande amabilité les invités valaisans et en particulier la « Chanson valaisanne ».

Insistant sur la sympathie dont le canton du Valais bénéficie à Zurich, il émit le vœu de voir s'organiser bientôt à Zurich une journée valaisanne qui remplacerait celle qui n'a malheureusement pas pu avoir lieu pendant l'Exposition.

Le président du Conseil d'Etat valaisan, M. K. Anthamatten, remercia à son tour les autorités zurichoises et leur apporta, avec sincérité et cordialité, les vœux du Valais. La manifestation fut naturellement agrémente des productions toujours si appréciées de « La Chanson valaisanne » à laquelle — ainsi que d'ailleurs aux représentants des autorités — la ville de Zurich remit un souvenir sous la forme d'une plaquette artistique. Elle avait de plus, pour commémorer l'événement, fait adresser en hommage au gouvernement valaisan et à la ville de Sion le grand album artistique de la cité.

Ajoutons encore que l'après-midi et le soir, un nombreux public applaudissait au Théâtre deux représentations de *La Servante d'Evolène* qui remportèrent le plus grand succès.

Le Valais a donc rencontré à Zurich l'accueil le plus bienveillant et le plus chaleureux et les journées du 30 novembre et du 1er décembre ont mis notre canton à l'honneur dans la grande ville de la Limmat.

Le Valais a donc rencontré à Zurich l'accueil le plus bienveillant et le plus chaleureux et les journées du 30 novembre et du 1er décembre ont mis notre canton à l'honneur dans la grande ville de la Limmat.

Le Valais a donc rencontré à Zurich l'accueil le plus bienveillant et le plus chaleureux et les journées du 30 novembre et du 1er décembre ont mis notre canton à l'honneur dans la grande ville de la Limmat.

Le Valais a donc rencontré à Zurich l'accueil le plus bienveillant et le plus chaleureux et les journées du 30 novembre et du 1er décembre ont mis notre canton à l'honneur dans la grande ville de la Limmat.

Nos échos divers ...

Un avion sans hélice, sans moteur !

Le fameux pilote italien colonel de Bernardi, détenteur de plusieurs records du monde de vitesse et vainqueur de la coupe Schneider, a reçu ces jours-ci la médaille d'or pour mérites exceptionnels. Le *Popolo d'Italia* annonce que le colonel de Bernardi vient d'effectuer avec succès les premiers vols d'essais avec un appareil d'un genre absolument nouveau. Il s'agit d'une invention proprement italienne. C'est un appareil dépourvu d'hélice et de moteur à explosion et qui est actionné par les décharges d'un élément fluide fortement comprimé. Une grosse importance est attachée à ce nouveau type d'avion, surtout pour les vols stratosphériques.

Une statuette de douze mille ans

Une statuette en pierre, longue de 21 cm., et représentant le visage d'une femme, a été découverte à Chiozza di Sandiano, à une quinzaine de kilomètres de Reggio d'Emilie. On croit que cette statuette date de 12.000 ans et remonte à l'âge de la pierre. D'après le directeur du musée de Reggio d'Emilie, elle serait l'un des plus beaux exemplaires de l'art préhistorique trouvés jusqu'ici.

Le mot pour rire ...

Au tribunal

— Dix ans ! Avez-vous quelque chose à ajouter ?
— J'vous remercie, monsieur l'président, mais ça suffira comme ça.

Ayez recours à l'expérience d'un agent d'affaires pour l'encaissement de vos vieilles créances, et la gérance de vos affaires.

LUCIEN NICOLAY Agent général de la "Winterthur-Vie", Martigny-Ville.

Le Valais à la Radio

Le concert de la Géronde de Sierre

Samedi les auditeurs de la Radio ont certainement beaucoup apprécié le concert qu'y donna la *Géronde*, Harmonie municipale de Sierre, sous la direction très compétente de M. Daetwyler. Cette société a exécuté dans la grande salle de l'Hôtel Terminus de Sierre des airs de danse et de fifres, si caractéristiques de notre « Vieux Pays ».

Des chansons anciennes aux rythmes archaïques, aux paroles naïves et rudes ont été interprétées par Mme Mona Haenni de Bons. On doit louer bien haut le talent de notre cantatrice valaisanne de ne pas se contenter de chanter mais de dire ses chansons avec une intelligence, une sensibilité extrêmes.

Par sa voix, les mélodies annivariades recueillies par M. Daetwyler prennent toute leur saveur rude et pleine de santé, comme le climat de ce beau pays.

MM. Denis Melly, d'Ayent, C. Balmer et Constant Zufferey, de St-Luc, chantèrent de leur côté quelques airs du vieux temps et l'on ne put s'empêcher d'évoquer la figure si sympathique et trop prématurément disparue du guide Florentin Thétaz, l'un des meilleurs si ce n'est le meilleur chanteur annivariad.

Félicitons la *Géronde* et son directeur, M. J. Daetwyler, qui honorent si grandement la ville de Sierre et le Valais en faisant revivre les traditions et les richesses artistiques de nos vallées.

Musique militaire à la Radio

Les sans-filistes auront à nouveau le grand plaisir d'écouter samedi prochain 7 novembre, à 12 h. 30 (poste de Sottens) quelques productions de la fanfare du bataillon 12 dont on connaît les brillants succès remportés récemment.

Ces morceaux ont été enregistrés sur disques lors du concert donné à la Radio le 2 novembre dernier par cette musique militaire dirigée par le Sgt. Devanthey. Ce concert avait obtenu un succès sans précédent.

C'est pourquoi tous les auditeurs de T. S. F. ne manqueront certainement pas d'être à l'écoute le jour et l'heure sus-indiqués pour entendre à nouveau les trois belles marches :

1. Marche du Régiment 6 ;
2. A bas les Armes, de Furger ;
3. Souvenir de la 56me Brigade, pas redoublé avec clairons et tambours.

MONTHIEY

L'obscurcissement complice

M. Paul Contat, gérant du dépôt de la Brasserie du Cardinal, rentrait chez lui dimanche soir vers les 23 heures, c'est-à-dire en plein obscurcissement, lorsqu'il fut assailli quelques mètres après avoir franchi le pont couvert sur la Vièze sans qu'il lui soit possible ni de se défendre ni de reconnaître son ou ses agresseurs. Etourdi et perdant du sang, M. Contat était étendu au milieu de la chaussée où il était exposé à tous les dangers possibles. Fort heureusement un habitant du quartier, M. Antoine Miglioretto, qui rejoignait lui aussi son domicile, put l'apercevoir dans la nuit et s'empressa de le reconduire chez lui.

On se perd en conjectures sur les raisons de cette agression brutale et il se pourrait bien que M. Contat ait reçu des coups destinés à un autre passant.

En attendant, on souhaite à M. Contat un prompt et complet rétablissement et on veut espérer que l'obscurcissement ne réservera plus à personne des surprises aussi douloureuses et désagréables.

Confédération

La commission des internements

Le Conseil fédéral a pris lundi un arrêté sur la position et la tâche du commissaire fédéral des internements. Le commissariat est joint à l'état-major et dépend directement du chef d'état-major général de l'armée. Le commissaire a notamment à veiller à ce que les internés, conformément à l'article 12 de la convention de La Haye de 1907, disposent de nourriture, de vêtements et de moyens de secours. Les internés peuvent être commandés à des travaux. Les conditions de travail sont fixées par le commissaire.

En confiant les travaux aux internés, il faudra veiller le plus possible à ne pas priver d'occupation la population indigène.

Tué pendant l'obscurcissement

Dimanche soir, à Bâle, lors de l'obscurcissement un couple de personnes âgées qui traversait la chaussée a été surpris par deux automobiles qui croisaient au même instant. Le mari, M. Charles Nesselbosch-Selinger, âgé de 77 ans, a été atteint par une voiture et précipité sur le sol. Il est mort lundi à l'Hôpital des suites de ses blessures.

Etes-vous sujet aux maux de tête ?...

Les soucis et les tracas journaliers, les travaux absorbants, vous donnent souvent de violentes migraines qui vous abattent, anéantissent votre énergie et vous enlèvent la joie de vivre.

Si tel est votre cas, n'hésitez pas à déraciner le mal de tête le plus violent en faisant usage des Poudres Kafa. Contre les affections dans lesquelles l'élément douleur prédomine : maux de tête, maux de dents, migraines, névralgies, douleurs menstruelles, rhumatismes, sciatiques, intercostales, lombagos. Vite une Poudre Kafa et la douleur s'en va.

Les Poudres Kafa constituent un remède populaire et bon marché, puisque chaque poudre revient à 15 centimes. Si vous voulez être certain d'avoir toujours à votre portée un remède efficace contre toute douleur, ayez constamment dans votre pharmacie de ménage, une boîte de Poudres Kafa.

La boîte de 10 poudres : 1.50.
Dans toutes les pharmacies.
Dépôt général : Pharmacie Principale, Genève.

MARTIGNY

Martigny-Bâtiar

Le parti libéral-radical de La Bâtiar est convoqué pour demain jeudi à 20 heures à la Maison de commune avec l'ordre du jour suivant :

Election complémentaire au Conseil communal et nomination du président et du vice-président.
Présence indispensable. Le Comité.

Assemblée générale de l'Harmonie

L'Harmonie municipale tiendra son assemblée générale aujourd'hui mercredi, à 20 h. 30, à la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Voici l'ordre du jour : 1. Appel ; 2. Lecture du protocole ; 3. Rapport du président ; 4. Reddition des comptes et rapport des censeurs ; 5. Admissions et démissions ; 6. Réélection du Président ; 7. Propositions individuelles.

Vu l'importance de l'ordre du jour, les membres sont instamment priés de ne pas manquer à cette assemblée. Le Comité.

Dans nos cinémas

CORSO (dès ce soir mercredi) : *La Revanche de Tarzan* et *Les 2 bagarreurs*, une heure de fou-rire, avec Victor Mac Laglen et Brian Donlevy.

ETOILE (dès vendredi) : « *Bar du Sud* », avec Charles Vanel.

Il faut s'inscrire sur les listes des donneurs de sang

Parmi les moyens dont la médecine dispose dans sa lutte contre les maladies, et la chirurgie pour sauver les grands blessés, il n'en est pas qui soient aussi efficaces et dont l'action soit aussi sûre que le sang humain.

Malheureusement, on ne le trouve pas chez le droguiste du coin et les fabriques de produits chimiques n'en font pas, mais chacun de nous en a ; chacun peut en donner, chacun doit en donner. Rien ne le remplace ! Lui seul, quand il le faut, peut sauver des vies humaines ! Et quelle plus belle charité, et à peu de frais, pour le donneur, s'entend. Quelques minutes de son temps, quelques gouttes de sang, aucune douleur, mais l'inestimable don pour celui qui en bénéficie.

Si l'application de la transfusion se fait naturellement sur une grande échelle en temps de guerre, son usage n'en est pas moins très fréquent en temps de paix et ses indications sont nombreuses.

Chacun de nous peut en avoir besoin un jour ou l'autre. Qui peut se croire à l'abri d'un accident qui lui rompra quelque artère importante et le saignera à blanc ? ou d'une hémorragie de l'estomac ? du poulmon ? de l'intestin ? ou d'une mauvaise fièvre qui empoisonne le sang et qu'un peu de sang frais injecté au bon moment pourra guérir ? Qui hésiterait à en donner quelques gouttes à une mère de famille à qui son dernier-né va coûter la vie dans une hémorragie et que la transfusion sauvera ?

Il faut s'inscrire sur les listes des donneurs de sang ! La technique de la transfusion est au point depuis longtemps. Elle ne doit effrayer personne. Les plus impressionnables ne s'en aperçoivent pas.

Elle ne laisse aucun malaise. On peut reprendre ses occupations sitôt après sans être le moins du monde incommodé. La quantité de sang soutiré est minime. Quelques cm³ seulement... et même dans les circonstances les plus tragiques, il ne sera jamais fait appel à un donneur plus d'une fois par mois.

Chez les jeunes elle ne laisse que le souvenir d'une bonne action. Chez les congestionnés menacés d'une attaque, les artérioscléreux, les hypertendus dont les artères fragiles peuvent rompre, elle sera la saignée bienvenue, recommandée par tout médecin et qui leur sera aussi salutaire qu'à celui qu'ils en auront fait l'aumône.

Il faut s'inscrire sur les listes des donneurs de sang. En donnant un peu de sang, vous sauvez beaucoup de vie.

Ces listes sont à la disposition du public à Martigny ; prière de consulter les affiches.

La Croix-Rouge suisse espère que l'œuvre des donneurs de sang rencontrera chez nous le même accueil que celui que la population de Martigny et des environs a toujours su réserver à qui a fait appel à son dévouement.

Petites nouvelles

● **Accord financier anglo-espagnol.** — Un accord a été signé lundi à Londres entre M. Serrano Suner, ministre des affaires étrangères d'Espagne, et Sir Samuel Hoare, ambassadeur de Grande-Bretagne, qui prévoit des facilités pour les importations et le ravitaillement en denrées alimentaires de l'Espagne. Il n'affecte pas le clearing espagnol. L'agence Reuter dit qu'il s'agit d'un accord purement technique, analogue à ceux qui furent déjà négociés avec le Portugal et divers autres pays, notamment de l'Amérique du Sud.

● **Saisie d'un journal suisse.** — Les numéros du 2 décembre de la Tribune de Lausanne ont été saisis au bureau-frontière de la douane de Domodossola.

● **Collision de trains en Espagne.** — Les trains express de Madrid et de Barcelone sont entrés en collision près de la station de Uelilla del Ebro. Les locomotives se jetèrent l'une sur l'autre et plusieurs wagons furent détruits. Des ambulances ont été dirigées sur les lieux de l'accident, de Saragosse, Madrid et Barcelone. Selon l'agence Reuter, la collision a fait 55 tués et 80 blessés.

● **Quand on est bons payeurs...** — M. Hull, secrétaire d'Etat américain, a déclaré que la Finlande ne sera pas rangée parmi les débiteurs ayant fait défaut pour n'avoir pas réglé la dernière annuité de sa dette de guerre aux Etats-Unis. En effet, une décision du Congrès met la Finlande au bénéfice d'un moratoire.

● **Le carambouillage en gros.** — La Société française des carburants avait fait transporter, au moment de l'avance allemande, dans diverses succursales, près de 600 fûts d'huile d'une valeur d'environ 18 millions de francs. Croyant que le précieux dépôt avait été oublié, une bande d'aigrefins vendit les deux tiers des fûts pour une somme de 8000 francs. Toute la bande a été arrêtée, ainsi que plusieurs recelers.

● **Le musée Amundsen.** — La maison où est né le célèbre explorateur norvégien Roald Amundsen, à Borge, dans le sud-est de la Norvège, sera transformée en un musée. Ce sera en même temps un lieu de pèlerinage pour les marins.

ÉTRANGER

Le rapatriement des internés français de Suisse

Le secrétaire d'Etat à la guerre déclare que la nouvelle selon laquelle 20.000 prisonniers français internés en Suisse allaient arriver à Lyon est inexacte. Le retour des 30.000 internés en Suisse nécessite encore certaines négociations et un certain délai. Ces négociations qui ont lieu d'une part au sein de la commission d'armistice de Wiesbaden, d'autre part entre les autorités françaises et suisses, sont activement poursuivies.

Selon la *Suisse* de ce matin, M. Scapini, l'aveugle de guerre chargé par M. Pétain de négocier avec l'étranger le sort des internés et prisonniers français, arriverait incessamment à Genève pour prendre contact avec les autorités de notre pays.

Une interview sensationnelle

Un hebdomadaire parisien dont on ne dit pas le nom (et qui paraît naturellement sous le contrôle de l'autorité occupante, *Réd.*), a publié une interview donnée par le maréchal Pétain à son directeur, laquelle a causé une profonde sensation dans les milieux diplomatiques. Selon cet article, le maréchal Pétain aurait dit que la collaboration de la France avec l'Allemagne était nécessaire pour sauver l'empire colonial français dans l'Afrique du Nord et de l'Ouest, actuellement menacé par de Gaulle et ses amis. Cette collaboration signifierait, cependant, que la France pourrait être, dans certaines circonstances, amenée à entrer en guerre contre la Grande-Bretagne. Dès lors, Paris et les autres grandes villes françaises seraient exposées aux coups de la RAF.

« Une telle menace doit être évitée par tous les moyens, dit l'hebdomadaire parisien. C'est là ce qui domine la politique étrangère de la France ! »

Selon le même article, le maréchal Pétain aurait affirmé à son interlocuteur que M. Laval allait prochainement se rendre à Berlin pour rencontrer M. de Ribbentrop.

Cet article a causé une profonde sensation non seulement dans les milieux diplomatiques de Vichy, mais aussi dans ceux touchant de près le gouvernement. On relève cependant que le maréchal Pétain, se trouvant actuellement dans le midi de la France, il n'est pas possible d'obtenir confirmation de l'authenticité de cette interview. Nous la publions donc sous toutes les réserves d'usage.

Le maréchal Pétain à Marseille

Le maréchal Pétain, qui avait quitté Vichy lundi soir par train spécial, est arrivé à Marseille mardi matin. Le chef de l'Etat français, qui voyageait en compagnie de M. Peyrouon, ministre de l'Intérieur, a été salué à sa descente de train par l'amiral Darlan, ministre de la marine, et par le préfet des Bouches-du-Rhône. Acclamé par la foule le maréchal Pétain s'est rendu au monument des Mobiles où il a déposé une couronne, puis à la préfecture où il assista à la prestation de serment des anciens combattants que le maréchal remercia en quelques mots de leur fidélité à la Patrie.

Un incident international à Tanger

Un grave incident s'est produit mardi à Tanger. Une vingtaine d'étrangers, parmi lesquels se trouvaient des ressortissants italiens, ont manifesté devant l'office de la poste britannique à l'intérieur duquel ils ont ensuite pénétré et causé d'importants dégâts.

Les jeunes gens se sont rendus ensuite jusque devant une importante entreprise commerciale d'origine anglaise. Là encore, ils ont pénétré dans l'immeuble et saccagé des bureaux.

Les représentants du gouvernement britannique ont immédiatement protesté auprès des autorités. Mais jusqu'à mardi soir, aucune arrestation n'a été opérée.

Un discours du « premier » canadien

Une guerre non de mois, mais d'années

Intervenant à la Chambre des Communes du Canada, le premier ministre, M. Mackenzie King, a dit que la situation de la Grande-Bretagne est aujourd'hui infiniment supérieure à celle qui existait au moment de la défaite de la France ou à n'importe quel moment depuis. Les grandes lignes de la politique britannique de guerre sont fondamentalement sûres. Elles envisagent une guerre non de mois, mais d'années. Elles entrevoient l'extension du théâtre des opérations militaires et prévoient la nécessité et l'obligation de la rétablir. La liberté du continent américain est inséparable de la liberté de la Grande-Bretagne et le maintien de la liberté de la Grande-Bretagne est inséparable du rétablissement de la liberté humaine.

Ce qui se passe en Roumanie

On déclare dans les milieux militaires bien informés de Bucarest que de nouvelles troupes allemandes ont été envoyées en Roumanie. L'agence United Press parle de 60.000 à 75.000 hommes.

Certains milieux pensent que ces renforts n'ont pas été envoyés à seule fin de maintenir l'ordre en Roumanie, car les détachements allemands qui s'y trouvent déjà sont largement suffisants pour cela.

Dissolution de la police spéciale

M. Horia Sima, vice-président du conseil roumain, vient de publier un décret par lequel il ordonne la dissolution de la police spéciale de la Garde de fer. Il a ordonné en même temps qu'une enquête soit ouverte sur tous les membres de la Garde de fer qui ont adhéré au mouvement durant ces trois dernières semaines. La publication de ce décret est un des actes les plus importants depuis la prise du pouvoir par le général Antonesco, car les prérogatives de la Garde de fer s'en trouvent sensiblement diminuées.

Sacrifice

pour la défense nationale

Par décision du Dépt fédéral des finances, il est accordé un délai supplémentaire expirant le 15 décembre 1940 aux contribuables qui désirent rectifier leur déclaration pour bénéficier de l'amnistie.

En conséquence, nous rappelons aux contribuables ce qui suit :

1. Est soumise au sacrifice pour la défense nationale la fortune nette du contribuable.

2. Est considérée comme fortune nette la totalité de la fortune mobilière et immobilière après déduction de toutes les dettes établies quelle que soit leur nature.

Doivent donc être déclarés tous les titres et créances (actions, obligations, parts sociales, dépôts d'épargne, créances sur particuliers, assurances-vie, etc.) quelle que soit leur nature.

3. L'amnistie est générale et unique. Elle s'applique à tous les impôts fédéraux, cantonaux et communaux sur la fortune et le revenu et à l'amende pour défaut d'enregistrement des contrats.

Elle ne sera plus renouvelée. Un grand nombre de contribuables en ont déjà profité pour régulariser leur situation envers le fisc. Cependant, tous les capitaux ne sont pas déclarés. Les mesures les plus rigoureuses seront prises pour combattre la fraude fiscale dès l'expiration du délai d'amnistie (15 décembre 1940).

4. Les contribuables qui désirent rectifier ou compléter leur déclaration peuvent le faire jusqu'au 15 décembre au plus tard.

Les contribuables qui n'ont pas encore remis leur déclaration peuvent le faire jusqu'à cette date également. Ils seront mis ainsi au bénéfice de l'amnistie si leur fortune est déclarée de façon absolument complète.

5. Les créances sous seing-privé doivent être présentées ou envoyées au Dépt des finances pour être enregistrées, sans amende, jusqu'au 15 décembre 1940. Passé ce délai, l'amende légale (10 fois le droit) sera appliquée.

6. L'accomplissement scrupuleux des obligations fiscales est un devoir patriotique envers le pays qui a besoin de ressources immenses pour assurer la défense nationale, militaire, économique et financière. La fraude fiscale est aujourd'hui une désertion.

C'est un devoir de justice et de solidarité entre les citoyens dont chacun doit prendre sa part de la charge commune. La fraude des uns augmente injustement la charge des autres. La conscience s'y oppose. Nul ne peut laisser à son voisin plus riche le soin de payer l'impôt dû par tous.

C'est l'intérêt de tous et en particulier des possesseurs de capitaux, grands et petits, que l'Etat, Confédération et cantons, puisse continuer à tenir tous ses engagements financiers par le moyen légal de l'impôt.

Nous renouvelons notre appel à tous les citoyens.
Le chef du Département des finances :
O. de Chastonay, cons. d'Etat.

C'est en temps de guerre que le journal est lu le plus attentivement. La publicité y est donc plus efficace que jamais.

Madame Veuve Lina COQUOZ et sa fille, à Evionnaz, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur douloureuse épreuve, spécialement la Société de Secours mutuels et le Personnel de la Scierie.

Pour vos Edredons et Couvre-lits

une seule adresse : "Femina", Av. de Midl, SION, Mile KRAIG.

Avis

Les habitants du village de Chemin-Dessus et les intéressés à l'alpage du "Plan du Jeu", sont convoqués en assemblée générale qui aura lieu le dimanche 8 décembre 1940, à 15 h., à l'Hôtel Beau-Site, à Chemin.
Le Comité.

Horlogerie-Bijouterie-Optique E. Berger

Seul horloger diplômé
MARTIGNY, Place Centrale Voir étalage
Grand choix de montres de ma terminaison, tous sports. Incassable, étanche, anti-magnétique, calendrier sautant, sonnerie au centre, chronographe compteur. Qualité à prix égal sans concurrence. Articles pour cadeaux, bijoux or et plaqué or. Alliances tous les prix.

A vendre ou à louer

dans grand centre agricole d'une importante localité du Bas-Valais :

Maison

comprenant appartement et atelier de maréchal-ferrant avec outillage. Facilités de paiement. Occasion pour jeune homme sérieux voulant s'installer.
S'adresser à M. Georges Sauthier, avocat, Martigny-Ville.

CORSO

Dès mercredi 2 grands films

La Revanche de Tarzan

Le chimpanzé prodige !
Le combat de TARZAN et de la lionne !
Les mystères de la forêt vierge !
et UNE HEURE DE FOU-RIRE avec

LES 2 BAGARREURS

VICTOR MAC LAGLEN — BRIAN DONLEVY

CINÉMAS

ETOILE

Dès vendredi

D'où viennent les armes ?

Les péripéties mystérieuses de ce grand film d'aventures et d'amour vous le révéleront.

BAR DU SUD

tourné dans le bled algérien, avec
Charles VANEL, Tania FÉDOR, Jean GALLAND

Location d'ALPAGES

LA BOURGEOISIE DE VOUVRY met en location par voie d'enchère publique qui se tiendra à la Salle communale de Vouvry, le dimanche 8 décembre prochain, dès 13 h. 30, les alpages ci-après :

LES CROSSES-VOYS : 70 vaches, 60 chèvres.
PENEY-LOZ : 40 vaches.
CHESEULE-COMBRES : 600-700 moutons.
VERNE : 85 génissons.
BLANCSEX-SAVALENNE : 75 génissons.

Les conditions seront lues à l'ouverture des enchères, on peut les consulter au bureau communal dans le courant de la semaine.



Confiez toutes vos annonces

"Publicitas"

Vente aux enchères

M. Eugène FROSSARD et ses sœurs, de feu François, exposeront en vente aux enchères publiques le dimanche 8 décembre 1940, à 15 h., au Café Balavaud, à Magnot, les immeubles suivants :

Sur ARDON : maison, grange-écurie, jardin ; une vigne de 352 m².

Sur VÉTROZ : une vigne de 137 m² et une autre de 171 m², sises à Balavaud ; un pré de 461 m² à Prés Cornu.

Conditions de vente à l'ouverture des enchères.
P. o. Henri Couchepin, notaire.

Importante Cie d'Assurances, toutes branches cherche, pour de suite, bons Collaborateurs

dans toutes les principales régions du canton. Commissions intéressantes. Faire offres par écrit sous P 93-17 S Publicitas, Sion.

LOTÉRIE ROMANDE

Près de 7 millions de francs ont déjà été distribués aux œuvres de la Suisse Romande. En achetant un billet, vous faites une bonne action. De nouveau un gros lot de Fr. 60.000.-. Au profit des œuvres de secours et d'utilité publique. Tirage le 14 décembre à GENEVE. Le billet Fr. 5.- le 1/5 Fr. 1.-

SION, Avenue de la Gare, Ch. post. II c 1800



Dès aujourd'hui
TOUT NOUVEL ABONNÉ POUR 1941
recevra gratuitement
"LE CONFÉDÉRÉ"
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1940

BULLETIN D'ABONNEMENT

Veillez m'abonner au **CONFÉDÉRÉ** pour 1941 et m'adresser gratuitement votre journal dès ce jour à fin 1940.

SIGNATURE (lisible) :

Adresse :

Bulletin à découper et à envoyer à l'Administration du "Confédéré", Martigny

A VENDRE un cheval de boucherie.

S'adr. au bureau du journal.

MACHINES A ÉCRIRE

Rubans, papier carbone. Nettoyages et réparations par spécialiste diplômé. H. Hallenbarter, Sion

Reichenbach & Cie S. A. Fabrique de Meubles, SION, achète toujours des bois de noyer cerisier, poirier, bouleau, tilleul, mélèze



Oh! chic!

et, en plus de leur éclat, imperméables et souples... telles sont les chaussures grâce à la



appliquée chaque jour!

A VENDRE une bonne JUMENT

agée de 13 ans. S'adresser au journal.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Violons, mandolines, guitares, violoncelles, accordéons, tambours.

H. HALLENBARTER, SION

HERNIE

Bandages 1^{re} qualité élastique ou à ressort. **BAS PRIX.** Envois à choix. Indiquer tour et emplacement des hernies. Et Michell, spécialiste, 3, Mercerie, Lausanne.

Lisez et faites lire **Le Confédéré**

OSRAM-D

ménage vos yeux et votre porte-monnaie

car elle donne plus de lumière pour peu de courant



FEUILLETON DU « CONFEDERE » 31

LEO DARTEY **Après la Nuit** ROMAN

Mais, harassée de fatigue et de douleur, elle renversa le front, la tête appuyée au capiton bleu ciel, les yeux fermés. Elle les rouvrit soudain, en se sentant observée et son cœur, brusquement, cessa de battre.

Au même moment minuit, lentement, égrena ses douze coups argentins à la petite pendule Louis XVI.

VIII

Face à face

Droit, grave et silencieux, Michel était là, à l'heure exacte, sans qu'elle l'ait entendu venir.

Ayant ouvert, puis refermé le volet derrière lui, il demeurait immobile, hésitant un peu, et pâle, sur le seuil de la porte-fenêtre.

— Entrez! chuchota Marilou lorsque, enfin, elle put parler. Entrez et refermez soigneusement la porte. Il ne faut pas qu'on puisse entrer par là et nous surprendre.

Avec une surprise visible, il obéit à cette consigne de mystère. Puis, se retournant vers elle, il avança de quelques pas hésitants vers un fauteuil qu'elle lui désignait, tout près d'elle, d'un geste silencieux.

Il semblait gêné, malheureux, presque aussi ému

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France).

qu'elle par cette situation insolite. Sans prononcer une parole, il ne détachait pas les yeux de la petite tête coiffée du casque bouclé des bruns cheveux coupés courts.

Elle avait préparé des phrases de remerciement, des protestations pour reconquérir sa confiance et son amitié, tout un plaidoyer, mais elle suivit le chemin de son regard et, dans la déroutée de toutes ses pensées, elle ne trouva à lui dire que cette pauvre petite chose :

— Vous regardez ma coiffure ?

Il fit « Oui » de la tête, machinalement, comme quelqu'un qui ne trouve rien à dire.

— Ah! C'est joli! fit-elle avec une moue désolée.

— Mais oui, risqua Michel timidement.

— Je vous crois! On m'a tondu pour soulager ma tête. J'ai l'air d'un petit mouton d'astrakan!

Eut-il pitié de cette pauvre coquette inconsciente d'amoureuse, ou fut-il sincère en protestant avec vivacité :

— Mais non, je vous assure, cela fait penser plutôt à certaines statues grecques, cette adorable tête de « Bacchus enfant », ou encore : l'Antinoüs.

Contente de cette gentillesse inespérée, elle dit, afin de prolonger la détente entre eux :

— Je vous remercie, vous savez!

— De quoi donc? fit-il sincère.

— Mais d'être venu, d'abord, c'est pour moi un si gros soulagement. Et puis aussi d'avoir pris de mes nouvelles souvent, et de m'avoir envoyé des fleurs...

Il haussa un sourcil de dans une expression d'étonnement.

— Des fleurs? répéta-t-il un peu rouge. Mais je ne...

Elle secoua les épaules et, désignant d'un geste circulaire la floraison qui encomrait encore la petite pièce :

— Oh! Je sais bien que je n'ai pas trouvé votre carte épinglée à quelque bouquet particulier comme celle de tous mes amis; mais...

Elle montra la corbeille et sa voix eut une inflexion attristée :

— Mais j'ai bien pensé que vous aviez contribué à l'envoi de ces superbes œillets blancs.

Avait-il compris le léger reproche sous-entendu sous les paroles de remerciement. Il redressa la tête, comme prêt au combat, et, d'un ton amer :

— Je ne pouvais m'en permettre d'autre, Mademoiselle, n'ayant pas l'honneur d'être... de vos amis. Mais il était naturel que je me joignisse aux autres... employés de Monsieur votre Père! puisque je ne suis que cela, pour vous.

Marilou retint avec peine une larme. Elle joignit les mains d'un pauvre geste désolé.

— Oh! murmura-t-elle, vous n'oublierez donc jamais ?

— Heureusement, Mademoiselle, fit-il, toujours aussi glacial, cela évitera que certaines personnes, bien intentionnées, soient obligées de me le rappeler.

Elle se désola, la voix tremblante, en froissant ses doigts transparents.

— Oh! mon Dieu! Que je suis maladroite! J'étais si heureuse que vous soyez venu et j'aurais voulu tout effacer, vous faire tout oublier de notre malentendu.

Il ne put retenir une exclamation ironique :

— Il n'y a aucun malentendu. Je suis fixé, je vous l'affirme, sur vos sentiments à mon égard!

— Non, non, je vous en supplie, ne faites pas d'ironie. Vis-à-vis de la malade sans force et repentante que je suis, ce ne serait pas très chic, ni très généreux.

— Mais pourquoi serais-je généreux, Mademoiselle? demanda-t-il, encore sur la défensive.

Elle le regarda bien en face et, courageusement :

— Pour répondre à l'idéal que je m'étais fait de vous!

Il tressaillit, mais baissa vivement les paupières sur mon regard éclairé.

— Je serais désolé, croyez-le bien, de vous décevoir, mais...

— Et aussi, poursuivit-elle lentement, pour suivre

la tradition de votre patrie et de votre famille, Monsieur de Orlandoff!

Il rougit, puis pâlit, et, se penchant un peu vers elle, il demanda d'une voix altérée en la regardant profondément :

— Déjà dans votre lettre, vous faisiez allusion à Golfe Juan. Pourquoi réveiller les souvenirs de ce soir-là ?

— Parce que ce soir-là, vous m'aviez traitée en amie.

— Oui, dit-il sourdement, j'obéissais à une sympathie instinctive. Sans cela je ne vous aurais jamais confié mon véritable nom.

A son tour elle se pencha et leurs visages se touchèrent presque pour qu'elle chuchotât, comme si elle craignait d'être entendue de quelqu'un d'autre que lui :

— Mais êtes-vous certain que je sois seule à le connaître ici ?

Il tressaillit.

— Ici, au château? fit-il inquiet.

— Pas spécialement au château, protesta-t-elle très vite; mais dans le pays, à l'usine, dans votre entourage? J'ai bien gagné ce droit-là, je vous le jure! Oui, si j'ai été si mauvaise, si désagréable, si odieuse avec vous, c'était justement pour mériter votre confiance, c'était parce que, réellement, je suis votre amie, Michel! et que je voulais vous faire partir!

— Etrange amitié, permettez-moi de le constater! fit-il encore sarcastique.

Elle se désola :

— Voilà! Vous ne me croyez pas! Mais faut-il vous jurer, vous donner ma parole d'honneur que je savais qu'un complot se tramait contre votre personne et contre... ce secret, cette invention dont vous m'avez révélé l'existence là-bas, et que c'était pour vous en garder que je voulais vous éloigner à tout prix d'ici!

Les regards du jeune homme se durcirent soudain sous les sourcils rapprochés.

(à suivre)